VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN,

Danziger & Tessier Danziger & Tessier Danziger & Tessier Danziger & Tessier

# ANNONCE JUDICIAIRE.

# VENTE EN PARTAGE.

## Succession de VEUVE LOUISE SCHNEIDER---No. 84,053---Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PARDANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

# JEUDI, LE 22 AVRIL, 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'Enchère Publique en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte, le 11 Mars, 1909, et signé le 17 Mars, 1909 par l'Hon. T. C. W. ELLIS, Juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et aussi d'un ordre daté le 15 Mars, 1909, de l'Hon. W. B. SOMMERVILLE, Juge de la susdite Cour, Division D, homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue pardevant George Montgomery, Notaire, le 10 Mars, 1909, dans l'affaire de la Succession de Peter X. Schneider, No. 84,628 du dossier de la susdite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Première—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro cinq de l'ilet numéro neuf, borné par les rues Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Port, Bourgogne (anciennement Crap) et Rempart (autrefois Amour), sur un plan de L. Pilié, voyer, daté le 9ième jour de février 1835, annexé à un acte passé pardevant F. de Armas, ancien notaire en cette ville, le 31 mars 1836, lequel dit lot mesurant en mesure américaine vingt-neuf pieds de face à la rue Bourgogne sur cent pieds de profondeur; les améliorations comprenant un cottage double désigné par les Nos 2617 et 2619 rue Bourgogne.

Deuxième—Une certaine port on de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, désignée par la lettre B, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Bourgogne, Port et Dauphine, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 24 novembre 1905, et mesurant vingt et un pieds neuf pouces de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne du lot A, sur un devis, de là se rétrécissant cinq pieds, et de là une deuxième profondeur de onze pieds deux pouces et quatre lignes, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté de quatre-vingt-six pieds sept pouces et quatre lignes, de là s'élargissant dix-huit pieds huit pouces, et de là une deuxième profondeur de onze pieds deux pouces et quatre lignes, et d'une largeur sur la ligne du fond de trente cinq pieds cinq pouces; ledit lot B étant composé des parties des lots dix-neuf, vingt, vingt-et-un et vingt-deux, suivant plan de Joseph Pilié, voyer. Les améliorations sur ladite propriété portent le No municipal 887 avenue Lafayette, et comprennent un cottage-résidence simple.

Troisième — Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant située dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Bourgogne, Port et Dauphine, sur un devis de Edgar Pilié, voyer, et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Port, de cent pieds et d'une première profondeur sur l'autre ligne de côté de trente trois pieds trois pouces, à laquelle profondeur ledit lot se rétrécit de onze pieds deux pouces et quatre lignes, et delà ayant une deuxième profondeur de trente cinq pieds cinq pouces, quand ledit lot s'élargissant de onze pieds deux pouces et quatre lignes et ayant une troisième et finale profondeur de trente et un pieds quatre pouces et une largeur sur la ligne du fond de vingt neuf pieds, ledit lot C étant composé d'une grande partie du lot original numéro dix-neuf sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer. Les améliorations sont désignées par les Nos 2612 et 2614 rue Bourgogne et comprenant un cottage double.

Quatrième—Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trois de l'ilet No 511, borné par les rues Français, Champs-Elysées, Villeré et Urquhart, et mesurant vingt-neuf pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Français, quatre-vingt-dix-neuf pieds sur une première profondeur sur la ligne contiguë au lot No 2, de là s'ouvrant à un angle droit deux pieds six pouces sur une deuxième profondeur de vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes, et cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne du côté opposé, de trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent un cottage simple désigné par le No 1331 rue des Français.

Sixième—Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 381 borné par les rues Kerlerec, St Claude, Esplanade et Marais, commençant à une distance de quatre vingt dix sept pieds deux pouces et sept lignes du coin des rues St Claude et Kerlerec et mesurant vingt pieds de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de soixante quatre pieds quatre pouces et cinq lignes. Les améliorations sont désignées par le No 1214 rue Kerlerec et comprenant un cottage simple.

Septième—Un certain ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, compris entre les rues St Bernard, White, Castiglione et Dupré, subdivisé en terrains désignés par les numéros un à douze, inclusivement, comme il y est démontré par l'arpentage fait par Joseph F. Dupuy, un devis duquel est date du 31 août 1896, annexé à un acte passé pardevant Fred. Zengel, notaire, en cette ville, le 2 octobre 1899. Les améliorations comprenant une jolie résidence simple à deux étages

Huitième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la let re A dans l'ilet borné par les rues Kerlerec (autrefois Paix), Chartres, Français et Royale, sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté du 21 août 1862, et mesurant en mesure anglaise trente-et-un pieds quatre pouces quatre lignes de face à la rue Kerlerec sur cent vingt six pieds six pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Royale, cent cinquante cinq pieds six pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue de Chartres et quarante deux pieds quatre pouces sur la ligne du fond, faisant partie du lot No 191 de l'ilet No 18 sur un plan du faubourg Marigny.

Les améliorations sont désignées par les Nos 621 et 623 rue Kerlerec et comprenant une résidence double à deux étages avec mansarde.

Neuvième—Un certain lot de terre dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, désigné par le numéro cinq dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Royale et Chartres, sur un plan dressé par A. Castaing, et mesurant en mesure américaine vingt-sept pieds de face à la rue Dauphine sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les Nos 2620 et 2622 rue Dauphine

Quinzième—Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Bourgogne, Rempart et Touro (autrefois Union), désigné par le numéro deux, sur un plan dressé par Arthur de Armas, et mesurant, en mesure américaine, trente et un pieds deux lignes de face à la rue des Français sur une profondeur de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 928 et 930 rue des Français et comprennent un cottage double.

Seizième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart, Champs Elysées, Bourgogne et Français, et mesurant vingt-neuf pieds, mesure américaine, de face à la rue des Français sur soixante pieds, mesure française, de profondeur et façade à la rue Rempart, formant le coin des rues Français et Rempart, et est une portion du lot numéro quarante-sept sur un plan du Faubourg Marigny. Les améliorations sont désignées par les numéros 939 et 941 rue des Français et comprenant un cottage double.

Dixseptième—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro deux dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Villeré et Urquhart, mesurant trente quatre pieds quatre pouces de face à la rue Français sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds. Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les numéros 1335 et 1337 rue Français.

Dix-huitième—Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Royale, Espagne et Dauphine, mesurant soixante pieds de face à la rue Mandeville sur soixante pieds de profondeur, divisée sur le rôle d'assessement en deux terrains, désignés par les numéros dix sept et dix huit Les améliorations comprenant deux cottages doubles, désignés par les Nos 725 et 727 731 et 733 rue Mandeville, devant être vendus separément

Quatorze—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Port, Enghein (maintenant l'avenue Lafayette) et la rue Royale, sur un plan de Pilié, et mesurant en mesure anglaise vingt-neuf pieds de face à la rue Dauphine sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les Nos 2620 et 2622 rue Dauphine

Quinzième—Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Bourgogne, Rempart et Touro (autrefois Union), désigné par le numéro deux, sur un plan dressé par Arthur de Armas, et mesurant, en mesure américaine, trente et un pieds deux lignes de face à la rue des Français sur une profondeur de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 928 et 930 rue des Français et comprennent un cottage double.

Seizième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart, Champs Elysées, Bourgogne et Français, et mesurant vingt-neuf pieds, mesure américaine, de face à la rue des Français sur soixante pieds, mesure française, de profondeur et façade à la rue Rempart, formant le coin des rues Français et Rempart, et est une portion du lot numéro quarante-sept sur un plan du Faubourg Marigny. Les améliorations sont désignées par les numéros 939 et 941 rue des Français et comprenant un cottage double.

Dixseptième—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Villeré et Urquhart, mesurant trente quatre pieds quatre pouces de face à la rue Français sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds. Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les numéros 1335 et 1337 rue Français.

Dix-huitième—Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Royale, Espagne et Dauphine, mesurant soixante pieds de face à la rue Mandeville, étant la moitié la plus près de la rue Marigny du lot No Deux de l'ilet No cinquante sept, sur un plan de Joseph Pilié, 1835, et mesurant en mesure anglaise dix-huit pieds trois pouces de face à la rue Urquhart sur cent soixante-trois pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant un cottage simple désigné par le No 2259 rue Urquhart.

Dix neuvième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro sept dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Port, Enghein (maintenant l'avenue Lafayette) et la rue Royale, sur un plan de Pilié, et mesurant en mesure anglaise vingt-neuf pieds de face à la rue Dauphine sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les Nos 2620 et 2622 rue Dauphine

Vingtième—Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Royale et Chartres, et mesurant, en mesure américaine, comme suit,—le lot numéro trois ayant vingt-cinq pieds trois pouces de face à la rue Chartres sur quatre vingt douze pieds six pouces de profondeur; le lot numéro quatre ayant vingt-cinq pieds de face à la rue Chartres sur quatre vingt-dot ze pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage double, désigné par les numéros 2311 et 2315 rue Chartres.

Vingt-et-unième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Français, Royale, Chartres et Kerlerec, et mesurant quarante-et-un pieds, plus ou moins, de face à la rue des Français sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations comprenant un magasin à deux étages et résidence désigné par le numéro 618 rue des Français

Vingt deuxième—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Royale, Chartres et Kerlerec, et mesurant, en mesure française, vingt-cinq pieds de face à la rue Français sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un magasin et résidence à deux étages désigné par le numéro 622 rue Français.

Vingt troisième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro 154, borné par les rues Kerlerec (autrefois Paix) Chartres, Français et Royale, et mesurant en mesure anglaise, soixante-trois pieds, neuf pouces de face à la rue Paix (maintenant Kerlerec), sur une profondeur irrégulière de cent soixante-dix pieds dix pouces d'un côté et cent vingt pieds onze pouces et quatre lignes de l'autre côté, et soixante quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent un cottage simple désigné par le numéro 607 rue Kerlerec, et un cottage double désigné par les numéros 611 et 613 rue Kerlerec.

Vingt-quatrième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre D dans l'ilet No 3, borné par les rues Français, Decatur, Champs Elysées et Esplanade, sur un plan de J. A. d'Hémécourt daté du 18 février 1867, et mesurant, en mesure américaine quarante-six pieds de face à la rue Français sur cent six pieds six pouces de profondeur et de face sur la rue Decatur formant le coin des rues Français et Decatur. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à attique à 3 étages, désigné par les Nos 421 et 425 rue Français au coin de la rue Decatur

Vingt-cinquième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 275 borné par les rues Espagne, Bourgogne et Rempart et l'avenue Washington faisant partie du lot original No 240, et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Espagne sur soixante pieds de profondeur Les améliorations sont désignées par les Nos 915 et 917 rue Espagne et comprennent un cottage double

Vingt-sixième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient; situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Rempart, Touro (autrefois Union) et Français, mesurant trente-six pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage double désigné par les Nos 2028 et 2030 rue N. Rempart.

Vingt septième—Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Bourgogne, Rempart et Touro (autrefois Union), désignés par le No 1, sur un plan de Arthur De Armas daté du 9 janvier 1874, mesurant en mesure américaine trente deux pieds sept pouces sept lignes de face à la rue Français sur soixante trois pieds onze pouces trois lignes de profondeur sur la ligne la plus proche rue Bourgogne, trente quatre pieds sur l'autre ligne de profondeur, puis s'élargissant de deux pieds trois pouces par vingt neuf pieds onze pouces et trois lignes de profondeur sur la seconde ligne de profondeur et trente quatre pieds dix pouces et sept lignes de profondeur dans le fond. Les améliorations comprennent une bâtisse double à 2 étages désignée par les Nos 924 et 926 rue Français.

Vingt huitième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Français, Rempart, St Claude et Union ledit lot mesurant en mesure américaine, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Français sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur. Les améliorations comprennent une bâtisse double à 2 étages désignée par les Nos 1010 et 1012 rue Français.

Vingt neuvième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le Troisième District de cette ville désigné par le numéro trente et un et faisant partie de l'ancienne plantation de How et Martin sur un plan de d'Hémécourt, et mesurant quatre vingt six huit pieds huit pouces et une ligne de face à l'avenue Marigny sur cinq cent quatre vingt neuf pieds de profondeur sur la ligne du lot numéro trente et cinq cent cinquante trois pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du lot No 32, et quatre vingt six pieds un pouce et onze lignes de largeur dans le fond.

N B Les quatrième huitième vingt et unième, vingt deuxième et vingt troisième propriétés décrites devant être vendues subdivisées suivant le mesurage sur les plans exposés à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

Conditions — Un tiers en argent comptant, la balance en 1 an et deux ans reconnaissance par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives vendues, l'acte de vente devant être passé pardevant Théodore Cotonio notaire et devant contenir toutes les clauses usuelles de sûreté. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes sur les propriétés respectives pour l'année 1909 et payer les frais de tous les certificats nécessaires pour les ventes respectives, et n'avoir droit aux loyers des propriétés respectives qu'à dater du passage de l'acte de vente et devant faire le dépôt usuel de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Walter L. Gleason Théodore Cotonio Charles Rosen George Montgomery avocats

21 mars—21 28—avril 4 11 18 22

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,
Nos 2717-19 Rue Troisième,
entre Magnolia et Clara.

Succession de Mme Christina Weber, No 87,875, Cour Civile de District, Div. D.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 20 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par FREED & CLESI, N. J. Clesi, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 22 décembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet numéro trois cent quatre-vingt (380) borné par les rues Deuxième, Troisième, Magnolia et Clara désigné par le No neuf sur un devis fait par H. N. W. Reynolds, député voyer de ville daté du 19 novembre 1901, annexé à un acte de vente par J. H. Heller à M. J. Farrell, passé pardevant J. J. Ward, notaire le 9 mars 1903 mesurant trente pieds de face à la rue Troisième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par M. J. Farrell par achat de la "Suburban Building and Loan Association", par acte passé pardevant Harrel Louis, Jr, notaire, daté du 10 octobre 1903, enregistré dans le livre des transferts 190, folio 739.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, aux frais de l'acquéreur 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI,
Encanteurs et Propriétés Foncières,
838 rue Gravier.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 20

## AVIS AUX CREANCIERS.

B. Samuel versus Builders Supply Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 88,697—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George A. Vatter, liquidateur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Theo. Cotonio, avocat.

17 mars—17 21 26

Charbon
Charbon Pittsburg
Charbon Alabama
Charbon Anthracite,
Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,
337 rue Carondelet, coin Union
PHONES 311, 82, 16.
Cour Succursale—No 4716 rue Magasins coin Valence.
4 oct—

## AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Ann Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 89,016 — Division C — Attendu que John May, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ann Hogan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — John May, Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

17 mars—17 21 26

Succession de Alphonse Loquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,110—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alcade Loquet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — E. A. Parsons, L. R. Roover, avocats.

17mars—17—21 26

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets en ventes bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

| | |
|---|---|
| Chevaux de belle et de voiture | 100@200 |
| Bons chevaux de trait | 75@125 |
| Chevaux communs | 50@10[illegible] |
| Mulets de ville | 150@175 |
| Extra heavy | 200@225 |
| Mulets pour habitations sucrières | 150@1[illegible] |
| Mulets de coton | 350@4[illegible] |

## AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Marcelin Walsh et Owen (Eugène) Walsh, son époux, consolidée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 85,129 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur public, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Favrot & Fredericks, E.T. Florance, avocats.

17 mars—17 21 26

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

## Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship El Monte, Woodward, parti 13 mars
Steamship Victorian, Kearney, parti 16 mars
Steamship Momos, Boyd, parti 17 mars

LIVERPOOL
Steamship Alexandrian, Robb, parti 13 fev
Steamship Mexican, McDonald, parti 18 fev
Steamship Barrister, Maycock, parti 20 fev
Steamship Logician, Vincent, parti 24 fev
Steamship Wayfarer, Wood, parti 27 fev
Steamship Louisianian, Lord, parti 27 fev
Steamship Tampican, Parker, parti 5 mars
Steamship Asian, Wood, parti 6 mars
Steamship Wanderer, Neilson, parti 11 mars
Steamship Cuban, Lofthouse, parti 15 mars
Steamship Candidate, Booth, parti 17 mars
Steamship Kingstonian, Bruce, parti 18 mars

GENE
Steamship Delphine, Toscanino, parti 10 mars

SANTOS
Steamship Corsican Prince, Ord, parti 12 fev
Steamship Redhill, Dowell, parti 1 mars

HAVRE
Steamship Bordeaux, Pauvet, parti 20 fev
Steamship St Laurent, Juham, parti 6 mars

HUELVA
Steamship Harry Wadsworth, Brandt, parti 25 fev

LONDRES
Steamship Californian, Parkin, parti 26 fev
Steamship Aureole, Gaine, parti 5 mars

PORT TALBOT
Steamship Glenarm Head, Butt, parti 27 fev

RIO DE JANEIRO
Steamship Corsican Prince, parti 1 mar

BAREY
Steamship Rathlin Head, McDowell, parti 2 mars

ANVERS
Steamship Antillian, Japha, parti 6 mars

VICTORIA
Steamship Redhill, Dowell, parti 5 mars

CARDIFF
Steamship Antillian, Japha, parti 11 mars

## Liste des navires dans le port

STEAMERS.

| Noms | Destination | Mouillage |
|---|---|---|
| Arcadia | Hamburg | rue Clouet |
| Chalmette | Havane | 2me dist 10 |
| City of Mexico | laid up | Alger |
| Civilian | Liverpool | Stuyv dock |
| Engineer | Anvers | Stuyv dock |
| Ellis | Colon | Alge |
| Everlida | Horn Island | rue Julie |
| Georgia | Trieste, Barcelone, etc | rue 3me |
| General Gordon | Glasgow | Stuyv dock |
| Ilderton | Rotterdam | Gretna |
| Indian | Brême | Stuy dock |
| Lochwood | Pensacole | Gretna |
| Madura | Hamburg | Chalmette |
| Marken | Mobile | Stuyv dock |
| Mobila | laid up | Alger |
| Molin | Mexico | Stuyv dock |
| Monceusio | Gênes | rue Harmonie |
| Nordhavet | Danemark | Stuyv dock |
| Oxonian | Liverpool | Stuyv dock |
| Preston | Belize | 1er dist 15 |
| Rosina | Honduras | 3me dist 30 |
| Windber | Porto Rico | rue Co[illegible] |
| Wm Cliff | Liverpool | Chalm[illegible] |

BARQUES.

| | | |
|---|---|---|
| Fortuna | Portugal | 6me dist |

RESTAURANT HENRI IV
Et Bureau de Placement
132 Passage de la Bourse,
(Nouvelle-Orléans.
Table d'Hôte à 6 heures P. M.
Spécialités—Garbure, Boudin, Saucisses à la Béarnaise et Beefsteak aux Aschole.
Lunch et Repas à Toutes Heures à Prix Modérés.
Logement Chambres 25 Sous.
SYLVAIN VIDALAT, Prop.
PHONE MAIN 1986.
4 mars—3m

# Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

Nu. 87. Commencé le 8 déc. 1908

## LA Princesse Noire

GRAND ROMAN INÉDIT

PAR PAUL MARGUERITTE

DEUXIÈME PARTIE

### LA VENGEANCE DU MARQUIS

XXIX

UN SAUVETAGE DIFFICILE

(*Suite.*)

"Je ne puis vivre ainsi. Je ne puis pas même mourir! Secourez-moi, par pitié!

"AURORE."

Jeanne s'essuya les yeux.

—Lisez, monsieur Cockley! Le temps nous presse, vous voyez.

—Oui, mais il ne faut rien brusquer. Laissez-moi le temps d'inspirer toute confiance au docteur Crux.

—Il n'a aucun soupçon?

—Lui, non. Mais l'autre, celui qui a une tête de hibou.....

—Le docteur Saffroy?

—"Well".... Il en a eu. Il s'est informé à la légation si Plumpish existait. Warens qui me connaît,—charmant garçon!—et à qui j'avais soufflé un mot ....prétexte, police, que sais-je?—a répondu pour Plumpish père et fils.... c'est-à-dire qu'il a certifié l'existence dédite, sans se prononcer sur mon identité, cela va de soi. Saffroy a coupé dans le pont. "All right!"

—Mais comment faire évader? Et puis après, où la mettre en sûreté? On la cherchera, nous serons hors de la légalité.

—Ah! pour cela, fit Cockley avec un franc rire, en plein. Et vous me faites un singulier métier pour un chef de police.

Il claqua des doigts:

—Pour recommencer,—il s'adressa à Jeanne,—je conseille: écrivez directement à madame de Morailles des lettres que vous prierez M. Le Chars de jeter à la poste de Venise.

—Dans quel but?

—Faire croire au docteur Crux et à Saffroy que vous êtes loin de Paris. M de Morailles le saura par eux.

"De même, chère madame,—il regarda madame Seymour,—vous feriez bien d'écrire de votre côté à votre amie, pour lui annoncer que vos affaires vous rappellent en Amérique.

—Mais ces lettres?

—Le docteur Crux les lira et ne les transmettra pas, soyez sans crainte. Et c'est bien pour qu'il les lise que vous les enverrez.

"Quant à ce que vous souhaitez écrire en confidence à madame de Morailles prenez moi comme facteur. Je serai discret, exact et fidèle.

—Je vais lui écrire de suite, et vous remettre ma lettre, dit vivement Jeanne.

—Mon cher monsieur Cockley, dit madame Seymour, notre reconnaissance est grande.

—Certes, dit Jeanne, mais excusez-moi de ne songer qu'à l'évasion d'Aurore. Quand la retirerons-nous de cette affreuse maison? Comment faire?

Cockley leva le doigt en l'air, cligna de l'œil et dit:

—J'ai une idée.

XXX

FACE À FACE

Quand Cockley avait une idée, on pouvait être sûr de deux choses, d'abord qu'elle était judicieuse, ensuite qu'il ne la confierait d'avance à personne.

Aussi madame Seymour n'avait-elle pas insisté en le voyant résolu à garder le silence sur son projet.

Jamais le docteur Plumpish fils, de Montréal, ne fut plus assidu à l'Institut neurologique, toute la semaine qui suivit.

On le vit partout, avide de se renseigner, interrogeant gardes et infirmiers, causant avec les malades. Son influence salutaire persuada même à la vieille dame, qui se croyait en verre, qu'elle ne pouvait être cassée parce qu'elle était en cristal de Baccarat cuit et recuit au four, et par conséquent incassable.

Tout ce qu'il lui concéda est qu'en tombant, elle s'était fait une fêlure légère au front, à laquelle il était facile de remédier avec un peu de taffetas d'Angleterre.

Ce qui fit qu'elle daigna reprendre ses promenades habituelles dans la voiturette à âne en arborant fièrement son visage traversé d'une bande de taffetas rose.

Il n'est pas jusqu'au jaune asthénique, l'homme qui prétendait ne pouvoir faire un mouvement que Cockley n'eût ressuscité en lui apprenant les éléments de la boxe et en lui envoyant quelques bons coups de poing dans le creux de l'estomac.

Quant au commodore Huchsette, il s'était pris pour Plumpish d'une affection subite et lui déclarait qu'il était le seul gaillard auquel il ne couperait jamais le cou.

Il lui avait même proposé de s'évader ensemble, après avoir massacré les docteurs Crux et Saffroy, ils s'en iraient à Constantinople dans les airs, à cheval sur un manche à balai, et délivreraient la princesse Djidjiem, aux yeux de gazelle et à la figure plus douce que la lune, en la sortant du cachot où la gardaient douze Icoglans transformés en rats noirs.

Plumpish avait approuvé avec véhémence ce projet. Sauf le massacre des médecins qu'il désapprouvait, tout réfléchi, en faisant remarquer à Huchsette, que, médecin lui-même, il ne pouvait, par convenance, se prêter au meurtre de ses confrères.

Mais Plumpish ne borna pas là ses relations. Comme il convenait, en savant épris de son métier, il se lia respectueusement avec la dame du second étage qui se croyait l'ange Gabriel et passait des heures à plat ventre en adoration mystique sur le parquet de sa chambre. Il lui arriva de saluer d'un sourire le paralytique général qui, assis dans un fauteuil dont les barres de bois le maintenaient, bavait sur la serviette attachée à son cou. Il se familiarisa avec le baron Scheim, un maniaque atteint de la folie des grandeurs, qui promettait à ses gardiens la place de chambellan à sa cour et douze cents millions de rentes à chacun, lorsqu'il serait rétabli sur son trône de Mauritanie-Bains-de-Mer.

Et, naturellement, sans qu'on s'en étonnât, Plumpish rendit plus d'une fois visite à madame de Morailles, recevant d'elle et lui remettant habilement des lettres, trompant la surveillance d'Yvon, tandis que madame Rock faisait le guet, afin qu'on ne pût les surprendre.

Jamais, en d'autres circonstances, elle ne se fût prêtée à une semblable complicité; mais Cockley la domptait par une salutaire terreur.

Il maintenait l'ex-Sarah Jarvis en suspens sur le sort qui l'attendait ne pouvant rien décider à son égard, disait-il, avant l'arrivée imminente,—en réalité inventée par lui,—de Roggers, le grand chef de la police....

Elle avait bien songé à s'enfuir à disparaître.... mais où aller? Elle était persuadée maintenant que Cockley saurait toujours la retrouver. A le voir ainsi aller et venir dans la maison déguisé, elle ne doutait pas qu'il n'eût un autre but, peut-être recherchait-il d'autres coupables qu'elle et s'occupait-il à débrouiller quelque affaire ténébreuse.

Elle vivait dans un véritable état de transes: que déciderait mister Cockley pour elle? Par moments, il avait l'air de la croire innocente; à d'autres il fixait sur elle un regard